



Publié le 23 juin 2025

*Les membres du conseil d'administration se sont réunis le **10 juin 2025** à 15 H sur convocation en date du 4 juin 2025, par Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S. dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S*

Etalent présent(es) : Jacqueline BRISSY, Bernard CZECH, Marie-José FACQ Nathalie FERNANDEZ, Bernard GORA, LORTHIOS Dorothée, Jocelyne MARET, Bernard MOREL, Françoise PLATEAU, Denise QUINTIN, VASSEUR Sandrine, Chantal WAGON

Absent(es) ayant donné procuration : Jean-Pierre DESTAILLEUR pouvoir Nathalie FERNANDEZ, Betty FONTAINE pouvoir Françoise PLATEAU, Bernard OLIVIER pouvoir Bernard MOREL, PLOUVIN Arlette pouvoir Chantal WAGON

Excusé(es) : Marie-Pascale SALVINO

Absent(es) :

Omar Latreche, Directeur des services, excusé, Elodie FERLIN responsable résidence
Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

Objet : AIDE A L'ENERGIE 2025

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2025, validé par le conseil d'administration (délibération n° 2025-3 du 3 mars 2025)

Considérant qu'aux termes de ce rapport, il avait été décidé de maintenir les aides à l'énergie pour les familles bénéficiaires des aides facultatives.

Le montant de l'aide est fixé à 90 euros par famille remplissant les conditions d'octroi.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président à procéder aux versements de cette aide de 90 € pour les familles remplissant les conditions d'octroi.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance à Aubry,
le 10/06/2025

Le Président,
Bernard CZECH.